

Commune de **THENAY**
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 juin 2015 à 20 H 00

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quinze, le vingt-cinq juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 18 juin, s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur ROINSOLLE, Maire.

<i>Conseillers Municipaux en exercice</i>	15	<i>Présents</i> : MM. D. ROINSOLLE – O. LAFONTAINE – J.L. BABIN – D. PRUDHOMME-HALLERY – R. LEJARRE - P. DEROUIN – P. JOUSSELIN - J. MOREAU – A. BRUN - D. COSSON – D. SALVAUDON – M. DIARD – M. D. PILLAULT
<i>Présents</i>	13	
<i>Votants</i>	15	<i>Absents excusés</i> : Yannis DEPOND donne pouvoir à Manon DIARD Véronique RIVIERE donne pouvoir à Jean-Luc BABIN
<i>VOTE POUR</i>	15	<i>Secrétaire de séance</i> : Manon DIARD

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 7 mai 2015 n'appelant aucune observation, celui-ci est adopté à l'unanimité.

1 – GARDERIE PERISCOLAIRE : ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide, d'autoriser Monsieur le maire à signer les marchés publics suivants pour la construction de la garderie périscolaire :

LOT 1	Terrassement/Maçonnerie Montant du marché :	Entreprise : LOPES 55 622.24 € HT
LOT 2	Charpente/Couverture Montant du marché :	Entreprise LEVEQUE 35 559.35 € HT
LOT 3	Menuiseries extérieures Montant du marché :	Entreprise AIRMATIC 14 384.02 € HT
LOT 4	Plâtrerie/isolation/plafond Montant du marché :	Entreprise AIRMATIC 24 409.10 € HT
LOT 5	Menuiseries intérieures Montant du marché :	Entreprise LEVEQUE 15 553.88 € HT
LOT 6	Electricité Montant du marché :	Entreprise HYDROELEC 6 433.87 € HT
LOT 7	Plomberie/chauffage Montant du marché :	Entreprise HYDROELEC 28 609.45 € HT
LOT 8	Ravalement de façade Montant du marché :	Entreprise LOPES 6 013.75 € HT
LOT 9	revêtement de sol Montant du marché :	Entreprise SRS 15 459.00 € HT
MONTANT TOTAL DU MARCHE :		202 044.66 € HT.

2 - GARDERIE PERISCOLAIRE : ATTRIBUTION DU MARCHE DE MISSIONS DE CONTROLE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le maire à signer le marché public avec l'entreprise SOCOTEC pour un montant de 5 984.00 € HT, soit 7 180.80 € TTC.

3 – GARDERIE PERISCOLAIRE : ASSURANCE DOMMAGE OUVRAGE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le maire à signer le contrat avec Assur Conseil, SFS Blois, 28 rue Cabochon, pour l'assurance Dommage-ouvrage relative aux travaux de la garderie périscolaire pour un montant de 6 538.09 € TTC correspondant à 2.47% d'un montant global d'opération estimé à 265 000,00 € (incluant les frais de gestion de 926.19 € exonérés de taxes).

4 – GARDERIE PERISCOLAIRE : LIGNE DE TRESORERIE

Vu le besoin de trésorerie généré par le lancement des travaux de construction de la garderie périscolaire, dans l'attente de la réception des subventions attendues, et après étude des propositions des établissements bancaires, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'ouvrir une ligne de trésorerie de 200 000 € (deux cent mille euros) jusqu'au 30 juin 2016, autorise Monsieur le maire à signer le contrat avec la Caisse d'Epargne Loire-centre relatif à l'ouverture d'une ligne de trésorerie pour un montant de 200 000 € jusqu'au 30 juin 2016 dont le taux est basé sur l'Euribor 1 semaine + 1.35%, prend acte que le montant des frais de dossier est de 300 €,
- prend acte que la commission de non utilisation est de 0.10%,
- prend l'engagement, au nom de la commune, d'inscrire en priorité les dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances,
- prend l'engagement pendant toute la durée du prêt de créer et de mettre en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances.

5 – REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES : ADOPTION DU P.E.D.T.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet éducatif territorial présenté, et charge le Maire de transmettre le P.E.D.T. de Thenay à la Direction des services départementaux de l'Education Nationale.

6 – ECOLE : PARTICIPATION FINANCIERE DES COMMUNES

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de fixer les participations aux charges de scolarisation des enfants à 155,06 €, au titre des années scolaires 2014/2015 et 2015/2016,
- dit que le montant sera révisé annuellement à compter de la rentrées scolaire 2016/2017.

7 – AFFAIRES DIVERSES

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE DU LOCAL SIS 1-3 RUE F. GAUTHIER

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention temporaire de mise à disposition jusqu'au 31 décembre 2015, à titre gratuit, du local sis 1-3 rue Francis Gauthier à Thenay appartenant au domaine privé de la commune, au profit de l'entreprise HYDROELEC.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE DU TERRAIN CADASTRE ZL12

Vu l'exposé du maire, Madame Pascale JOUSSELIN ne participant pas au vote, le Conseil Municipal, par 14 voix pour, décide d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention temporaire de mise à disposition du terrain cadastré ZL12 appartenant au domaine privé de la commune, à titre gratuit, pour un usage agricole, au profit de M. François JOUSSELIN, et dit que le terrain sera libéré pour accueillir le parking des manifestations du 14 juillet.

8 – QUESTIONS DIVERSES

- **Stage BAFA :**

Monsieur le Maire informe le Conseil de la mise à disposition de Madame Valérie KREMER à la CCVCC pour le Centre de loisirs de Noyers-sur-Cher du 6 au 24 juillet 2015 pour la réalisation de son stage pratique BAFA. Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition.

- **D.I.A. :**

Monsieur le Maire informe que la commune n'a pas exercé son droit de préemption sur les biens suivants :

- ZL 47, ZL 50, ZL 113, ZL 114 16 route de Monthou
- AW 327 22 rue des soupirs
- AW 538 29 chemin du haut coudray
- AW 361 Rue des soupirs
- AX 287 3 chemin de la planterie
- ZL 133 14 rue Robert Auger
- AB 56 Le petit bois
- AW 285 14 rue du coudray
- AW 536, AW 569 34 rue des soupirs
- AW 370, AW 371 24 rue Francis Gauthier
- AW 569 34 rue des soupirs

- **Acquisition de matériel :**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil des décisions prises en vertu de ses délégations pour l'achat de matériel :

- | | | |
|--------------------------|-----------------|------------|
| - Désherbeur thermique | SARL RABOT | 720.00 € |
| - AUTOLAVEUSE | BSAI Blois | 2 974.08 € |
| - Barrière Lavoisier | Sarl JPP Direct | 1 009.36 € |
| - Citroën Nemo 1.4 HDI | ATS Garage | 6 900.00 € |
| - Tables salle des fêtes | COMAT & VALCO | 1 117.44 € |

- **Course cycliste :**

Course cycliste le 13 septembre 2015. Des signaleurs bénévoles peuvent se présenter à l'organisateur. L'ouverture du compteur d'eau à Phages est réalisée pour l'arrosage du rond-point.

- **Station d'épuration :**

Il est retenu la date du 12 septembre 2015 pour l'inauguration de la station d'épuration.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.

Le Maire,

Daniel ROINSOLLE